



PROGRAMME D'ÉCHANGE D'EMPLOIS ÉTUDIANTS QUÉBEC-FRANCE - ÉTÉ 2018

Depuis plusieurs années, la Ville de Boisbriand est jumelée à la Ville d'Annemasse dans le cadre du programme d'échange d'emplois étudiants « Québec-France ». Ainsi, à l'été 2018, la Ville accueillera deux étudiants français à titre d'animateur étudiant au Service des loisirs et la Ville d'Annemasse en France accueillera deux étudiants résidents de Boisbriand pour effectuer des tâches générales dans les espaces verts. La Ville de Boisbriand est donc à la recherche de 2 étudiants boisbriannais intéressés à travailler en France durant l'été 2018!

Les étudiants boisbriannais intéressés à participer au programme doivent répondre aux critères suivants :

- ✓ Être de nationalité canadienne, résider à Boisbriand et être détenteur d'un passeport valide (*valide jusqu'à 3 mois après le retour*);
- ✓ Être étudiant (*année scolaire en vigueur 2017-2018*) et être âgé entre 18 et 30 ans (*18 ans minimum et 29 ans maximum, et ce, au moment de l'inscription*);
- ✓ S'engager à être disponible pour toute la durée du programme (*fin juin à la fin août 2018*);
- ✓ S'engager à occuper jusqu'à la fin du séjour, et de façon satisfaisante, le poste offert;
- ✓ Ne jamais avoir participé au programme, ne jamais avoir occupé un emploi d'été en France et ne pas avoir obtenu à deux reprises et plus, un permis de travail en France;
- ✓ Être membre (ou le devenir) d'une section régionale de l'Association Québec-France;
- ✓ Assumer les frais administratifs de l'Association Québec-France (80\$) pour le traitement du dossier et l'adhésion à l'Association Québec-France;
- ✓ Assumer les coûts de la « Formule tout compris » (*comprend un billet d'avion aller/retour; une nuit d'hôtel à Paris; un transfert en bus de l'aéroport à l'hôtel à Paris; des assurances voyages et responsabilité civile (frais optionnels, les candidats peuvent prendre ces éléments à leurs propres frais sans passer par Québec-France); le montant reste à confirmer*);
- ✓ Assumer les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de travail;
- ✓ Disposer d'au moins 700 \$ d'argent de poche en attendant la première paie, versée à la fin du mois.

Conditions de travail

- La durée du travail est de six (6) à huit (8) semaines, de juin à août 2018;
- Les candidats québécois recevront un salaire similaire à un travailleur français. Les conditions de travail et salariales nous parviendront sous peu;
- Les candidats doivent répondre aux exigences d'embauche précisées par la Ville d'Annemasse;
- Les frais d'hébergement sont assumés par la Ville d'Annemasse. Cependant, les repas sont à la charge des étudiants.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent postuler en ligne à notre site Internet au www.ville.boisbriand.qc.ca dans la section « Offres d'emploi » au plus tard **le 9 mars 2018, 12 h**

Pour information, veuillez communiquer avec madame Nathalie Bouchard du Service des ressources humaines et de la paie au 450 435-1954, poste 233.